

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe Solidarités et Réussite

Direction Enfance Famille

A R R E T E n° 2021-183

Modifiant l'arrêté n° 2021-32 du 23 février 2021
Relatif au fonctionnement de la micro-crèche « Au fil des âges » à JUNIVILLE

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES,

- VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 2018 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- VU la demande présentée par l'EURL « Au fil des âges » en date du 04 septembre 2021 ;
- VU l'avis du Médecin Départemental de PMI en date du 29 septembre 2021 ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services ;

A R R E T E

Article 1 : **A partir du 1^{er} novembre 2021**, l'EURL « Au fil des âges » gère une micro-crèche dénommée « Au fil des âges », située 4 rue Lucie Gabreau à JUNIVILLE :

- de 12 places, pour des enfants âgés de moins de 6 ans,
- du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Afin d'assurer l'encadrement des enfants, l'association choisit d'adopter le rapport d'un professionnel pour six enfants.

La micro-crèche est fermée trois semaines en période estivale et une semaine entre Noël et Nouvel an.

Article 2 : Le suivi technique de la structure est assuré par Madame Violaine BONNARD, infirmière. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est composé d'une infirmière, une auxiliaire de puériculture et deux CAP Petite Enfance.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à l'EURL « Au fil des âges » et à Monsieur le Maire de JUNIVILLE, et publié au Recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Charleville Mézières, le 8 octobre 2021

Pour Le Président du Conseil Départemental
Et par délégation
La Directrice Enfance Famille,

signé

Sakina MEZRARA